Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260527-2026_060-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-060

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de convocation

21/05/2026

Date d'affichage

12/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 27 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 21 mai 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :
Madame Jocelyne DARTHY, adjointe, messieurs Gilles CARFANTAN et Sébastien REBOURS, conseillers municipaux délégués,
Mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, Aurore BROUARD, Anne-Cécile ONFRAY, Hélène PLESSE, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Pierre-Yves ALLORY, Erwan BRIAND, Éric DURAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER, Jean-Charles LE BRETON.

Étaient représentés : Mathias DELHOMME par Jocelyne DARTHY, Maryse THEBAULT par Jean-René CARFANTAN

Était absente excusée non représentée : Agnès CELEYRETTE

Était absent : néant

A été nommé secrétaire de séance : Erwan BRIAND

DÉLIBÉRATION N°2026-060

MARCHE PUBLIC DE SERVICE
PREPARATION ET FOURNITURE DES REPAS AU RESTAURATION SCOLAIRE – VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 mars 2026 approuvant le dossier de consultation des entreprises et le lancement de la procédure pour le marché public de préparation et fourniture des repas au restaurant scolaire,

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal le choix de la passation du marché public en utilisant la procédure adaptée.

Monsieur le Maire rend alors compte de l'état d'avancement du projet :

Une annonce légale d'avis d'appel public à la concurrence est parue dans le Ouest France 22 le 17 mars 2026 et sur le site www.megalis.bzh. Le mode de dévolution retenu pour le marché public, compte tenu de l'enveloppe financière des prestations, était la procédure adaptée définie au code de la commande publique. Les entreprises candidates avaient jusqu'au 10 avril 2026 pour remettre leur offre.
Les entreprises candidates ont été reçues en audition le 7 mai 2026.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260527-2026_060-DE

Après analyse des offres et délibération, la commission compétente a émis un avis favorable à l'unanimité quant au choix de l'entreprise candidate retenue pour le marché public pour la préparation et la livraison des repas au restaurant scolaire de Matignon, à savoir la société SAS CONVIVIO-RCO.

Monsieur le Maire présente les critères de sélection des offres.

Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée d'approuver la décision de la commission compétente quant au choix de l'entreprise candidate retenue pour le marché public pour la préparation et la livraison des repas au restaurant scolaire de Matignon, à savoir la société SAS CONVIVIO-RCO.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la décision de la commission compétente quant au choix de l'entreprise candidate retenue pour le marché public pour la préparation et la livraison des repas au restaurant scolaire de Matignon, à savoir la société SAS CONVIVIO-RCO ;

MANDATE monsieur le Maire pour la signature du marché public correspondant.

Fait à Matignon, le 27 mai 2026

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)

Le Maire, Jean-René CARFANTAN